



**FGR-FP Aude**

✉ [secdep.fgrfp11@orange.fr](mailto:secdep.fgrfp11@orange.fr)  
🌐 <http://fgr11.org>

## La lettre de la FGR-FP 11 pour les Retraité.e.s

n°71 - janvier 2019

### Édito : **Un automne 2018 de toutes les couleurs**

Saison habituellement grise, le président et son gouvernement se trouvant un peu pâles dans les enquêtes d'opinion ont décidé de reprendre des couleurs.

Les retraité.e.s ont vu rouge après l'augmentation de la CSG et l'annonce du décrochage de leur pension sur l'inflation. Les verts ont demandé en vain l'interdiction du glyphosate et une vraie politique de protection de l'environnement. Les blouses blanches ont dénoncé leurs conditions de travail et les atteintes au service public de santé. Des défilés contre les violences faites aux femmes, symbolisés par une écharpe violette, ont eu lieu dans tout le pays. Les robes noires ont alerté sur l'état de la justice dans notre pays. Jusqu'aux élus qui ont brandi leurs écharpes tricolores pendant le congrès des maires de France pour protester contre la diminution des moyens des collectivités locales, non compensée par l'État. Le 17 novembre enfin, les gilets jaunes ont déclenché une révolte dès l'annonce de la hausse de la taxe sur les carburants, mouvement s'étendant ensuite, comme chacun le sait, sur un large éventail de revendications.

Pendant ce temps-là, le ciel est resté bleu et sans nuages pour les grandes fortunes, les entreprises du CAC 40 et leurs patrons et pour les évadés fiscaux.

Mépris, manque d'écoute et de dialogue social, marginalisation des organisations syndicales, associatives, des ONG... tout cela contribue à un désarroi qui déborde du raisonnable et qui inquiète pour l'équilibre de notre démocratie. La macronie est hors sol. Nos institutions sont-elles aptes à répondre à ce désordre social ?

Alain CAZANAVE



*2019 est là.*

*Tous les membres de la Commission Exécutive de l'Aude vous adressent leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé.*

*Ils vous souhaitent la réalisation de tous vos projets et une meilleure justice sociale.*

L'équipe du Bureau National de la FGR-FP vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2019, vœux de santé, de bonheur et de joies.

**Puisse 2019, grâce à nos luttes, voir**

- l'ensemble des retraités reconnus et entendus,
- nos pensions reconnues comme un droit lié au travail,
- une revalorisation des pensions liée à l'évolution des salaires,
- l'abrogation de la hausse de la CSG pour tous,
- le maintien des pensions de réversion sans conditions de ressources,
- une prise en charge de la perte d'autonomie à 100% par la Sécu,
- le développement et le renforcement des services publics.



## CSG, cet impôt qui ne dit pas son nom

### Petit rappel :

La CSG, ou contribution sociale généralisée, a été créée en 1991 par le gouvernement Rocard. Son taux était alors de 1,1%, elle ne devait durer que 5 ans et elle était entièrement consacrée à la branche famille de la Sécurité Sociale.

### Aujourd'hui :

Son taux a bondi et varie selon les revenus. Par exemple, pour les pensions de retraite et d'invalidité, le taux est de 8,3% (3,8% pour le taux réduit), 9,9% pour les revenus du patrimoine, 9,2% pour les revenus d'activité, etc...

Son rendement est très important : 115,5 milliards d'euros sont attendus en 2018, alors que l'impôt sur le revenu ne générera que 72,55 milliards d'euros. Notons que la TVA, injuste s'il en est, rapportera pour sa part 152 milliards d'euros soit la moitié des recettes fiscales de l'État.

La CSG représente aujourd'hui plus des 2/3 des impôts et taxes affectés à la protection sociale. Elle est prélevée à la source sur la plupart des revenus, excepté les prestations sociales et familiales.

### Et maintenant :

En 2018, le passage de 6,6% à 8,3% du taux pour les pensions de retraite a rapporté 4,5 milliards d'euros dans les caisses de l'État. Cette augmentation est supportée de plein fouet par tous les retraités assujettis à l'impôt et sans aucune compensation, dès lors que leur revenu fiscal de référence dépasse 27 000 € pour une part fiscale.

En 2019, avec un décalage de 6 mois dans l'application, les retraité.e.s percevant une pension inférieure à 2 000 €, seront dispensé.e.s de cette hausse de 1,7 point (l'une des mesures annoncées par E.Macron le 10 décembre dernier). Ainsi se crée une nouvelle catégorie de retraité.e.s...

## Pouvoir d'achat : l'avis de Jean Aymard

*Jean Aymard, ex-professeur des écoles, retraité depuis septembre 2006, a observé l'évolution de sa pension. Laissons-le nous expliquer :*

\* du 01/01/2007 au 31/12/2017 (soit 11 ans)

l'inflation officielle a été de **13,3%**

Ma pension brute en janvier 2007 était de 1 967,47 €. Elle est passée à 2 177,15 € en janvier 2018, soit une évolution de **+10,66%**.

Ma pension nette en janvier 2007 était de **1 770,74 €**. Elle est passée à 1 886,91 € en janvier 2018, soit une évolution de seulement **+6,56%**.

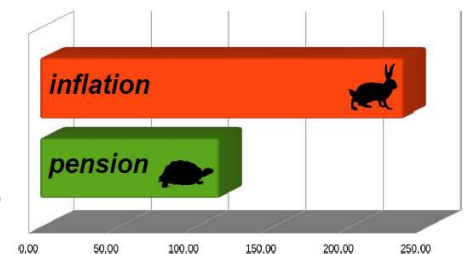
**DONC une diminution de mon pouvoir d'achat de -6,74% sur cette période (6,56% - 13,3%).**

Ce qui représente un manque à gagner par mois de :  $1\,770,74 \times 6,74\% = 119,34 \text{ €}$  soit **1 432 € par an**, c'est-à-dire pas loin d'un mois de pension nette.

\* En 2019, nouvelle perte de revenus puisque 1,7% (l'inflation possible) - 0,3% (augmentation annoncée) = 1,4%. Me voilà avec quasiment un mois de pension nette perdu sur un an !

En même temps, les dépenses contraintes n'oublieront pas d'augmenter (timbres, énergie, santé, alimentation,...) tandis que l'ISF sera toujours supprimée, l'exit tax aussi, et les milliards du CICE créeront toujours aussi peu d'emplois.

*Contrairement à ce qui se passe dans la fable, la tortue-pension ne rattrapera pas le lièvre-inflation, et l'écart de 119 € (calculé sur 11 ans) continuera de s'accroître, année après année...*



## Mobilisation nationale le jeudi 31 janvier 2019

Ce mois-ci est mis en place le prélèvement à la source qui mettra en évidence une baisse apparente de la pension. Cet effet ne sera pas sans conséquences sur le moral des retraité.e.s.

C'est ce mois-ci également que nous serons généreusement bénéficiaires d'une augmentation de 0,3% de notre pension (soit 3 € pour 1 000 €) alors que l'inflation serait de l'ordre de 1,7%.

Le même régime sec est décidé pour 2020.

Enfin, l'annulation de la hausse de CSG ne concerne qu'une partie des retraité.e.s qui y sont assujettis. Ce n'est pas notre revendication. Ce n'est pas cette reculade partielle qui effacera le socle de nos attentes légitimes. Notre mobilisation doit continuer et s'étendre.

Pour cela, à l'appel du groupe des 9, nous nous engageons à construire de nouvelles initiatives pour ce mois de janvier et notamment une journée nationale qui se déclinera dans chaque département le jeudi 31 janvier.

Les modalités en seront précisées ultérieurement. Soyons nombreuses et nombreux.